

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUÉBEC

---

### La dévotion du Rosaire

---

Les parents laissent un précieux héritage à leurs enfants, quand ils leur apprennent à réciter le chapelet. C'est en quelque sorte leur léguer la clef du ciel, puisque par là ils leur donnent le moyen d'obtenir les grâces nécessaires à leur persévérance dans le bien. S'il arrive qu'ils deviennent infidèles, il y a lieu de croire que Marie se souviendra de leurs premières années.

---

### Chronique de la "Semaine Religieuse"

---

Un document en train de devenir célèbre, c'est *l'arrêté ministériel* du 27 juillet dernier. Il n'a pas encore trois mois, et cependant il a déjà fait verser des flots d'encre, occasionné une foule d'escarmouches. Malgré toutes les précautions pour le dérober à la connaissance du public, du moins pendant quelque temps, il est maintenant connu de tout le monde. La plupart des journaux l'ont présenté à leurs lecteurs, mais avec des commentaires qui sont loin d'être dans la même note.

Quelques-uns veulent, non seulement qu'il soit le frère de *l'arrêté ministériel* du 19 mars — puisqu'il descend du même père, — mais qu'il lui ressemble à s'y méprendre. D'autres, qui prétendent avoir d'aussi bons yeux, lui contestent le moindre trait de ressemblance avec ce dernier. Plusieurs enfin, moins absolus, se contentent de dire avec le bonhomme La Fontaine : "Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille."

Nous approuvons leur prudence. Ils savent que *la méfiance est mère de la sûreté*.

Laissons-les parler. Sans être infaillibles, leur manière de raisonner ne manque pas de bon sens.

Pour limiter le champ de la discussion, analysons, disent-ils, le passage suivant du dernier *arrêté ministériel* :

“L'ordre remédiateur, joint à la réponse du gouvernement manitobain, a conféré à la législature fédérale une juridiction complète dans l'espèce ; mais il ne s'en suit aucunement que le gouvernement fédéral ait le devoir d'exiger que, pour être mutuellement satisfaisant, la législation provinciale se conforme aux termes précis de cet ordre. Il faut espérer, toutefois, que les autorités locales adopteront un moyen terme, afin que l'intervention fédérale ne soit pas nécessaire.”

Ce paragraphe renferme trois déclarations ou propositions distinctes. Il suffit d'un simple coup d'œil pour s'en convaincre.

La première : “l'ordre remédiateur joint à la réponse du gouvernement manitobain, a conféré à la législature une juridiction complète dans l'espèce,” est claire, communément admise, et importe peu, *hic et nunc*.

La deuxième : “mais il ne s'ensuit aucunement que le gouvernement fédéral ait le devoir d'exiger que, pour être mutuellement satisfaisante, la législature provinciale se conforme aux termes précis de cet ordre,” n'est pas aussi claire que la première. Il est évident que les mots, “termes précis,” sont quelque peu équivoques.

S'ils désignent seulement certains points secondaires de l'*ordre remédiateur*, un je ne sais quoi qui ne l'affecte pas substantiellement, il n'y a pas lieu de s'effaroucher.

Si, au contraire, ils signifient une restitution fractionnelle, incomplète, les inquiétudes d'un grand nombre n'ont que trop leur raison d'être. Dans ce cas, la deuxième proposition est condamnable. Les gouvernements, comme les individus, ont le devoir de rendre justice à qui justice est due.

Prise isolément, cette déclaration est donc, absolument parlant, susceptible d'un sens favorable. Malheureusement, elle est immédiatement suivie d'une troisième déclaration qui ne permet guère de se faire illusion : “Il faut espérer, toutefois, que les autorités locales adopteront un moyen terme, afin que l'intervention fédérale ne soit pas nécessaire.”

Le gouvernement espère donc que les autorités locales adopteront un *moyen terme*, afin de ne pas être obligé d'intervenir. Il ne réclame pas davantage.

Qu'est-ce donc qu'un moyen terme, ou si l'on aime mieux, un terme moyen ? Un moyen terme est celui qui se trouve entre deux termes extrêmes, à peu près à égale distance de l'un et de l'autre. Dans le cas qui nous occupe, les termes extrêmes sont, d'une part, la pétition des catholiques de Manitoba, demandant la restitution d'un bien qui leur a été volé en 1890 ; et de l'autre, le refus absolu du gouvernement manitobain de rien restituer. Le moyen terme suggéré ne peut être, comme les mots l'indiquent, ni l'un ni l'autre des extrêmes, sans perdre son caractère distinctif. Par conséquent, il ne peut signifier une restitution complète des droits violés, mais seulement une partie, plus ou moins notable.

Il est donc évident que les deux *arrêtés ministériels* du même gouvernement ne sont pas semblables, et même différent passablement.

Celui du 19 mars réclamait justice pleine et entière. Celui du 27 juillet suggère seulement l'adoption d'un moyen terme. Tant qu'on ne nous aura pas démontré, ajoute-t-on, qu'un moyen terme peut, dans certains cas, être identique à l'un des deux termes extrêmes, nous ne croyons pas aller au-delà des bornes d'une saine interprétation, en répétant : " ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille. "

D'ailleurs, le mécontentement que semble avoir soulevé la publication de ce document confirme ce que nous venons de dire. S'il n'accuse pas un changement de position compromettant, pourquoi la regarder comme une mésaventure ?

Heureux ceux qui veulent sincèrement que justice pleine et entière soit rendue, et qui dorment encore sur leurs deux oreilles ! Ils ont un tempérament enviable.

Franchement, la perspective n'est pas encourageante. D'un côté, nous avons un gouvernement qui ajourne l'accomplissement de ses promesses, qui piétine sur place depuis trois mois ; et de l'autre, un premier ministre possible, qui n'a pas encore osé faire une promesse nette et catégorique.

Pourquoi donc le règlement de la question scolaire de Manitoba, simple en lui-même, est-il si difficile en pratique ? Parce qu'il y a derrière le rideau une *puissance* occulte qui s'y oppose

avec une énergie diabolique. Cette puissance, c'est la franc-maçonnerie. Le système scolaire de Manitoba est son œuvre. On ne nous fera jamais croire que le gouvernement de cette province n'a obéi qu'au caprice, lorsqu'il a résolu de fouler aux pieds le pacte fédéral et de renier les promesses les plus solennelles. Pourquoi le gouvernement fédéral tâtonne-t-il, même après le jugement du Conseil Privé? Parcequ'il est paralysé par la même puissance occulte. Tout effet a une cause, et cette cause doit être proportionnée à l'effet. Or, l'action seule de la Franc-Maçonnerie peut expliquer d'une manière complète ce qui se passe depuis cinq ans. Le cérémonial maçonnique qui a déjà présidé à l'érection de plusieurs écoles publiques de Manitoba le démontre suffisamment. Voilà ce qu'il faut dire et savoir comprendre, afin d'agir en conséquence.

La prière et l'union de toutes les bonnes volontés s'imposent donc plus que jamais.

Comme nos lecteurs le savent, Ottawa a eu son imbroglie scolaire. Il s'est terminé par le départ des Frères, qui ne sont pas les plus à plaindre. Un correspondant s'écrie à ce sujet dans la *Minerve* :

“ Pourquoi ne nous sommes-nous pas soulevés pour protester contre la conduite des commissaires et les insultes lancées à nos instituteurs? Pourquoi n'avons-nous pas fait connaître l'opinion publique en affirmant que nous ne voulions pas laisser partir nos Frères? Ah! c'est qu'il y a eu de la négligence, de l'indifférence, de l'apathie chez nous.”

Eh bien, dansez maintenant.

---

## LETTRE de JÉRUSALEM

Jérusalem, 4 septembre.

Le 15 août, fête de l'Assomption, pour les orientaux, correspond à notre 27 août. Dès la veille, la solennité commence au tombeau de la Sainte Vierge, à Gethsémani.

Le matin, on porte en procession une image de la Mère de Dieu, conservée dans une chapelle près de la basilique du Saint-Sépulcre. Cette image est déposée dans la crypte de Gethsémani, pour y rester exposée à la vénération des fidèles, jusqu'au premier

jour après l'Octave.

Une foule immense, dans laquelle se confondent latins, grecs, arméniens et autres, accompagne l'image vénérée. La musique militaire turque occupe une tente dressée près de l'église de l'Assomption, au-dessus de la sainte Grotte de Gethsémani, et joue, par intervalles, jusqu'au coucher du soleil.

La cérémonie la plus belle nous paraît être celle du retour de l'image de la Sainte Vierge, au lendemain de l'octave de l'Assomption.

Dès 5 heures du matin, des groupes nombreux descendaient vers la vallée de Josaphat. Du fond de la vallée, c'est-à-dire du torrent de Cédron, en levant les yeux vers la Ville Sainte, le spectacle était magnifique.

Les crêtes des collines étaient couvertes de musulmans qui venaient voir la fête de *Marie*. On entendait ce nom béni sortir de toutes les bouches musulmanes aussi bien que chrétiennes.

La foule avait même envahi les remparts au-dessus de la porte *Sitti-Mariam* ou de Madame Marie. Les juifs seuls ne se montraient pas.

Dans la crypte de l'Assomption, étincelante de lumières, de fleurs d'or et d'argent, les grecs célébraient la messe. Un évêque pontifiait, entouré de nombreux ministres sacrés.

Les Russes chantaient en chœur. Ceux qui les ont entendus savent que rien n'égale la suavité de leurs chants, parce qu'ils partent de cœurs pleins de piété et de foi. Ajoutez à ces sentiments une formation qui, chez les paysans russes, commence dès l'enfance, dans le foyer de la famille, et vous comprendrez la beauté de l'expression qui jaillit de tels cœurs servis par des organes souples et réglés.

Il était 7 heures  $\frac{1}{2}$  lorsque la procession s'est mise en mouvement. En Orient, le peuple suit ou précède  $\frac{1}{2}$  le clergé seul forme la procession.

Un chœur de Russes, hommes et femmes, ouvrait la marche. Un autre chœur semblable suivait le clergé.

La croix paraissait, entourée de clercs richement vêtus et portant des flambeaux allumés.

Le clergé, en noir, suivait ; les prêtres en chasubles ; les évêques, en tuniques, l'*omophorion* sur les épaules.

L'évêque officiant, vêtu de soie blanche brodée d'or, portait la Sainte Image. C'est une peinture sur bois, d'à peu près

0 m. 30 de long sur 0 m. 20 de large, représentant la "Dor-  
 mition de la Vierge," enrichie d'or et de pierreries. Le cadre  
 paraît d'argent massif.

Le peuple s'approchait librement pour baiser l'image de la  
 Mère de Dieu.

Deux diacres, marchant à reculons, encensaient l'icône sacrée.

Il y a eu un moment d'ineffable grandeur. Quand la peinture  
 vénérée a paru sur le seuil de l'église, élevée par l'évêque, le  
 peuple s'est écrié : " Marie ! Marie ! Vive la Mère de Dieu ! la  
 Vierge Immaculée ! " Comment ne pas s'unir à ce cri ? Serait-ce  
 parce qu'il était poussé par des grecs non unis ? Quel est donc  
 le latin qui aurait pu rester silencieux en voyant passer l'image  
 de sa Mère, sortant de cette crypte sacrée que nous vénérons  
 tous également ?

La procession est entrée dans la ville par la porte *Sitti-Ma-  
 riam*. Elle est passée devant les Pères Blancs, elle a suivi la Voie  
 douloureuse dans toute sa longueur, puis elle est arrivée sur la  
 place du Saint-Sépulchre par la *rue des Chrétiens*.

Le trajet de Gethsémani au Saint-Sépulchre est long, on tra-  
 verse des rues fréquentées, une partie des bazars.

La police a maintenu l'ordre, fait arrêter les chameaux, les  
 chevaux et tout ce qui pouvait gêner la marche de la procession.  
 N'était-ce pas une vraie procession ? ni maire, ni cadî n'a pensé  
 à l'empêcher.

Combien de choses intéressantes, pleines d'instruction, se  
 passent à Jérusalem et dont on ne parle jamais ! Pourquoi ?  
 Est-ce parce que certaines de ces cérémonies sont exclusive-  
 ment grecques ou arméniennes ? Est-ce là une raison ?

Mais, enfin, faut-il croire que grecs et arméniens ne font rien  
 de bien, au point de vue des latins ? Est-ce que leur amour pour  
 la Mère de Dieu n'est point admirable ? Est-ce que leur foi en  
 la présence réelle n'a pas les caractères de la vraie foi ? Leurs  
 évêques ne sont-ils pas évêques ? Leurs prêtres, vraiment prêtres ?  
 Reconnaissons en eux tous ces points d'union et n'hésitons pas  
 à les proclamer. Si nous prions pour la conversion des pécheurs,  
 n'oublions pas de prier pour l'amélioration des bons.

D.-M. S.

**L'HOTEL-DIEU DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS DE QUÉBEC**

ET

**LES COMMUNAUTÉS HOSPITALIÈRES****IV****L'inauguration**

Après les vêpres du dimanche, 7 septembre 1873, quelque chose d'inaccoutumé se passait dans le cloître et dans les salles des malades de l'Hôpital-Général. Un air de mélancolie et de tristesse se faisait voir sur toutes les figures ; on se parlait à demi voix et on voyait des larmes perler et apparaître dans les yeux de plusieurs. Partout un va et vient qui annonçait que la règle était momentanément suspendue. Un certain nombre d'étrangers avaient envahi les salles des malades et à l'extérieur stationnaient des voitures de gala, prêtes à recevoir six religieuses et les Dames qui devaient les accompagner . . . C'était le moment solennel du départ des fondatrices du nouvel Hôpital du Sacré-Coeur, de leur séparation de la communauté et du vieux monastère qui leur étaient si chers. Il y a toujours dans les adieux et les départs quelque chose de triste et de mélancolique, surtout lorsque les séparations laissent peu d'espoir de se revoir, parce qu'ils sont une image de ce grand départ, si redouté et si redoutable, qui n'a pas de retour.

Pour la première fois on voyait à Québec un de nos trois vieux monastères de religieuses cloîtrées ouvrir la porte conventuelle, par laquelle entrent les postulantes qui veulent se consacrer à Dieu, pour laisser sortir des religieuses cloîtrées allant fonder une nouvelle Maison de leur Ordre. Aussi ce fut un événement dont on parla beaucoup et longtemps car il fut l'occasion d'une grande démonstration.

Une foule immense en effet attendait les fondatrices du nouvel Hôpital du Sacré-Coeur. Peu après leur arrivée, Mgr l'Archevêque Taschereau parut au choeur de la petite chapelle, fit une courte allocution aux religieuses, puis bénit la bâtisse. Il eut bien de la difficulté à circuler dans les différents appartements que la foule avait envahis. Sa Grandeur était accompagné dans



cette cérémonie par M. Léon Rousseau, curé de Saint-Thomas et frère de la nouvelle Supérieure.

Le lendemain, lundi, 8 septembre, eut lieu l'inauguration du nouvel hôpital dédié au Sacré-Coeur de Jésus et cette date du 8 septembre est et sera toujours conservée comme étant le jour anniversaire de la fondation de cette Maison.

La messe fut célébrée par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque Taschereau dont le cœur, plein de tendresse pour les malheureux, surabondait de joie dans cette circonstance, car il voyait surgir un de ces asiles bénis des pauvres où le précepte de la charité est toujours observé, même au prix des plus grands sacrifices. Il était assisté par MM. Léon Rousseau, Léandre Hamelin, Adolphe Legaré et son frère Cyrille Legaré.

Après la messe, Mgr l'Archevêque proclama la Mère Saint-Zéphirin première Supérieure du nouvel hôpital, puis on chanta le *Te Deum*.

La cérémonie religieuse terminée il y eut, à la salle Ste Anne, grand déjeuner, donné et servi par plusieurs Dames de la ville, auquel assistèrent, outre l'Archevêque et les prêtres présents, MM. Louis Falardeau, le fondateur, et quelques citoyens amis.

Entre autres intentions auxquelles fut célébrée cette première messe, dans la chapelle non encore achevée du nouvel hôpital fut celle de demander à Dieu, pour toutes les personnes qui mourraient dans cette Maison, la grâce d'y mourir bien préparées à paraître devant sa divine Majesté. Et en vérité on peut croire et dire que cette prière a été jusqu'à présent exaucée. Deux faits particuliers peuvent nous confirmer dans cette croyance.

Il y avait un jour, parmi les malades de la salle des hommes, un protestant fanatique qui ne voulait nullement entendre parler de conversion. Mais il aimait à s'entretenir avec M. Léandre Gill, prêtre épileptique, qui résidait alors au Sacré-Coeur et y est mort subitement, le 29 juillet 1885, dans une de ces crises auxquelles ces pauvres malades sont exposés. En apprenant cette mort subite de son ami, ce protestant s'écria : " Quoi ! M. Gill est mort ! Et il est mort catholique ! Eh bien ! moi aussi je vais mourir catholique. ", Et, à la surprise, comme aussi au grand contentement de tous, il se convertit, abjura ses erreurs et mourut dans les meilleures et les plus édifiantes dispositions possibles.

L'autre fait est moins consolant, mais il peut aussi fortifier la même croyance.

Il y avait dans la salle des femmes malades, il y a peu d'années, une vieille protestante, que ses parents tous catholiques avaient placée à l'Hôpital du Sacré-Coeur, dans l'espoir qu'elle s'y convertirait. Mais, malgré les nombreuses prières qui furent adressées au ciel pour le salut de son âme, rien ne put l'engager à rentrer dans le sein de l'Eglise. On se disait : Ou elle va se convertir, ou elle ne mourra pas ici. Et en effet, malgré toutes les apparences du contraire, elle put réussir à se faire transporter chez une de ses filles où elle mourut au milieu de ses enfants affligés.

L'ABBÉ CHS. TRUDELLE,  
*Chapelain.*

(à suivre)

---

### Une page du Code catholique

Qu'entendez-vous en disant que notre douleur doit être intérieure ?

En disant que notre douleur doit être intérieure, j'entends qu'elle doit venir du cœur et non pas des lèvres seulement.

Notre douleur est intérieure quand le cœur et la bouche s'accordent parfaitement, quand les paroles sont l'écho fidèle des sentiments du cœur. Au contraire, la douleur est seulement extérieure, si le cœur et la bouche se contredisent, si les lèvres expriment des sentiments que le cœur ne professe pas. Un pénitent, par exemple, peut verser des larmes dans le confessionnal, solliciter l'absolution, assurer qu'il est véritablement repentant, et réussir à extorquer l'absolution au confesseur trompé par les apparences ; mais Dieu qui voit le fond des cœurs, qui sait que sa douleur n'est ni réelle ni intérieure, mais seulement simulée et extérieure, ne ratifiera pas l'absolution donnée et les péchés de ce pénitent ne seront pas pardonnés. Il est facile de tromper le confesseur et de lui extorquer l'absolution, d'autant plus qu'il est obligé de croire le pénitent ; mais quand les dispositions requises font défaut, l'absolution que donne le prêtre, et qu'il ne donnerait pas s'il connaissait les dispositions du pénitent comme Dieu les connaît, reste sans effet.

---

### Causeries sur le spiritisme

Poursuivons notre examen et voyons si les caractères que l'histoire et la Bible prêtent aux démons s'appliquent aux agents du spiritisme.

Le mensonge est le caractère solennel du démon, d'après la divine parole de Jésus-Christ : "Le diable est menteur et père du mensonge."

Il y a plus : la sainte Ecriture nous révèle l'habitude des démons, copiée par les agents spirites, de se feindre autres qu'ils ne sont. "Satan lui-même, dit St Paul, se transforme en ange de lumière."

Or, les esprits évoqués se transforment de même, usurpent les personnages des bons esprits, et même de la sainte Vierge, et de l'adorable personne de Jésus-Christ. Ils prennent parfois la figure, la voix, l'écriture, les habits des parents et des amis évoqués.

Les agents spirites ont donc un premier caractère, qui nous les désigne clairement comme diaboliques. Un autre caractère commun aux anges rebelles, c'est leur mépris de la religion révélée par Dieu.

Ce fait est attesté par l'histoire et par la parole de Dieu, qui nous dit : "Tous les dieux des nations sont des démons." Or, ces démons ont prétendu et prétendent encore recevoir l'encens qui n'est dû qu'à Dieu.

Il est dit dans l'Evangile que le démon se présenta un jour à Jésus-Christ, dont il ne connaissait pas encore la divinité, et lui demanda de l'adorer. Nous connaissons une possédée qui, s'échappant des mains des exorcistes, dit Franco, sauta sur l'autel et le démon, parlant en elle, se mit à exhorter les assistants à l'adorer.

Afin de donner à cette adoration un certain caractère de dignité et de justice, les fausses divinités ont de tout temps, cherché à s'assurer le culte d'adoration par des illusions propres à accréditer la croyance à leur divinité. Ce serait une erreur grossière de croire, que les divinités païennes n'ont coopéré en rien à maintenir leur propre culte. Leurs communications avec leurs adorateurs et leurs dévots étaient, au contraire, réelles, fréquentes et publiques

Aujourd'hui, comme anciennement, les prêtres des idoles y contribuent dans leur propre intérêt, par les fraudes ; mais le

principal se fait par les démons adorés. Ils sont bien novices — ceux qui ignorent ces vérités éclatantes comme le soleil !

Le travail des esprits qui se manifestent dans les rapports spirites n'a pas encore pour but, ordinairement du moins, d'attirer au démon l'adoration des adeptes — ce serait impolitique. Ils se bornent, pour le moment, à détruire l'influence de la révélation divine et de la morale chrétienne. On y fait un massacre continuel des doctrines de l'Eglise catholique, de ses institutions, du vicaire de Jésus-Christ, du clergé, etc.

Nous savons, dit Franco, qu'au cours d'une consultation, l'esprit évoqué, se disputant avec celui qui lui parlait, entra en fureur et déclara qu'il était, lui, l'esprit le plus sage qui existât et que, comparé à Dieu, c'était lui le plus noble.

Ce fait, il le tenait de la personne même qui avait eu cette altercation avec la tablette divinatoire, personne ayant de la culture et engagée par supercherie à tenter la consultation.

---

### Bibliographie

Nous venons de recevoir l'*Essai de Bibliographie Canadienne*, par M. Philéas Gagnon. C'est un beau volume in-8 de 711 pages, imprimé sur très beau papier, avec un goût irréprochable.

L'auteur possède une des plus riches collections d'ouvrages sur le Canada qu'il y ait au pays, et il lui est venu l'heureuse idée d'en publier la description. Le tout est agrémenté de citations heureuses et de notes recueillies ça et là pendant vingt années de *bouquinerie*. Nous recommandons surtout une petite étude sur l'origine de l'imprimerie au Canada.

Ce travail, très facile à consulter, est fait avec beaucoup d'exactitude et est destiné à rendre de grands services aux écrivains et aux chercheurs.

Le livre de M. Gagnon, orné de quarante-cinq fac-similé, se divise en trois parties : 1° les livres, journaux, etc ; 2° les autographes et autres manuscrits ; 3° les estampes, comprenant cartes, plans, vues, dessins, portraits, ex-libris.

Que M. Gagnon veuille bien accepter nos sincères félicitations pour le beau succès qu'il a obtenu et le noble exemple qu'il donne !

---

---

### Controverse

— L'église est intolérante.

R. 1° Pour les personnes, jamais.

2° Pour les doctrines perverses, oui. " Se taire serait une trahison, dit saint Jean Chrysostôme : c'est alors un acte de vraie charité de démasquer les loups qui se couvrent de la peau de brebis pour dévorer le troupeau. "

---

### Pensées

" Balmès obligé par devoir de lire des livres dangereux, faisait ensuite deux heures d'oraison pour en secouer l'influence. "

" Qui veut faire fortune en un an, se fera pendre avant six mois. Le travail, l'ordre et l'économie sont les trois grands facteurs des fortunes honnêtes. "

---

### Plaisanterie

Un laboureur consulte un jeune avocat.

— V'là. Si un canard va pondre un œuf dans une ferme, à qui appartient l'œuf ? Au propriétaire de la ferme ou à celui du canard ?

L'avocat, après mûre réflexion :

— L'œuf appartient au propriétaire du canard.

— Ah ! réplique le laboureur, vous êtes bien sûr ?

— Absolument certain.

— Et alors, vous avez déjà vu un canard pondre un œuf ?

Tête de l'avocat !

---

### Sommaire du numéro d'octobre de la Revue Nationale

Jeanne d'Arc, la vocation, par le R. P. Lacoste, O. M. I. Tolle, Lege, simple nouvelle, par Hermance ; Chants et plaintes du matelot, (suite), par M. Faucher de Saint-Maurice ; Souvenir d'École Militaire, par M. Ch. des Ecorres ; La mer, (poésie), par M. Nérée Beauchemin ; Le marché aux légumes à Montréal, par M. J. Germano ; La fille de Kondiaronk, nouvelle historique, par

M. G. H. Drolet ; le directeur de Revue, (fantaisie), par M. J. D. Chartrand ; Chronique, par M. Arthur Buies ; Chronique de l'étranger, par M. de la Pignière ; Consolation, Chanson, avec musique inédite, par M. le Dr G. Paradis ; Modes et Monde, par Françoise ; Notes sur le Théâtre Français.

Illustrations ; Portraits et dessins dans le texte et hors texte.

---

### Renseignements

L'œuvre des missionnaires agricoles est fondée par toute la province civile de Québec.

Dans toutes les églises et chapelles où se fait l'office divin, il sera fait chaque année une quête qui sera appelée : " Quête de l'œuvre des missionnaires agricoles et de la colonisation, " et dont le produit sera remis à l'évêque du diocèse.

Cette quête prendra la place de la quête de la colonisation dans les diocèses où cette dernière s'est faite jusqu'à présent (1).

---

### JOB

Dans une autre assemblée des Esprits célestes, l'Esprit mauvais se présenta de nouveau devant le trône du Seigneur.

" D'où viens-tu ? lui dit encore Jéhovah.

— De parcourir la terre.

— Eh bien ! as-tu remarqué mon serviteur Job ? Es-tu vaincu maintenant qu'il n'y a pas d'homme comme lui sur la terre, droit, intègre, craignant Dieu, éloigné du mal ?

— Sans doute ; l'homme consent à sacrifier ses biens pourvu qu'il sauve sa peau. Mais étendez la main et vousverrez s'il ne vous maudit pas en face.

— Je le livre entre tes mains, à la seule condition que tu n'attenteras point à ses jours.

Satan profita du pouvoir qui lui était accordé. En sortant de l'assemblée, il frappa Job d'un ulcère affreux, depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête. Assis sur un fumier, objet d'horreur pour tout le peuple, il en était réduit à racler, avec des débris de pots cassés, ses plaies purulentes.

---

(1) Discipline du diocèse de Québec.

Alors sa femme, en proie au désespoir, lui dit : " Comment ! vous persévérez dans la piété ? Maudissez le Dieu qui vous frappe et mourez.

— Femme, répondit Job, vous parlez comme une insensée. Nous recevons les biens de la main de Dieu : pourquoi n'en recevrons-nous pas les maux ? "

Et Job ne laissa point échapper de sa bouche une seule parole contre le Seigneur.

Jamais homme n'avait été traité comme Job. Son infortune surpassait toutes les infortunes connues. Ceux qui autrefois lui prodiguaient leurs hommages, se retiraient à l'écart ; ses parents le délaissaient ; les gens de sa maison le regardaient comme un étranger et le fuyaient comme un pestiféré. S'il appelait un de ses esclaves pour lui rendre un service, celui-ci restait sourd à sa voix, insensible à ses supplications. Sa femme, ses proches s'éloignaient de lui, pour ne pas respirer son souffle fétide. Ses enfants eux-mêmes méprisaient et insultaient ce squelette couvert d'ulcères.

Pendant on s'entretenait dans tout l'Orient du prince de Hus, autrefois le plus heureux des mortels, aujourd'hui le dernier des misérables. Trois de ses anciens amis, Eliphaz, Baldad et Sophar, ayant appris les catastrophes dont il avait été victime, partirent de leur pays, après s'être concertés ensemble, pour venir le consoler.

Ils étaient encore à une certaine distance de la ville, quand leurs yeux s'arrêtèrent sur un pauvre lépreux couché sur un tas de fumier. C'était Job, leur ami, tellement défiguré qu'ils ne le reconnurent point. Navrés jusqu'au fond de l'âme, ils se mirent à pousser des cris de douleur et à verser des torrents de larmes. Puis, ayant déchiré leurs vêtements et couvert leur tête de cendres, ils s'assirent près de lui, la tête dans les mains. Sept jours et sept nuits, ils restèrent ainsi plongés dans leurs tristes méditations, sans trouver une parole consolatrice.

Job comprit alors toute l'étendue de ses maux. Dieu semblait l'oublier ; ses amis, stupéfaits à la vue d'une pareille ruine, ne savaient que dire et que penser. Dans l'excès de sa détresse, il maudit le jour de sa naissance.

" Périsse le jour, s'écria-t-il, le jour fatal où je suis né, périsse la nuit dans laquelle on a dit : Un homme est conçu !

" Ce jour ! qu'il se change en ténèbres, que le Dieu du ciel

l'efface du nombre des jours, que le soleil ne l'éclaire point, que l'ombre de la mort l'obscurcisse, que l'amertume remplisse toutes ses heures.

“ Cette nuit ! qu'un brouillard ténébreux s'en empare, qu'elle ne compte point parmi les nuits de l'année, qu'elle soit solitaire entre toutes, et qu'aucun cri d'allégresse n'en interrompe le triste silence. Que les étoiles pâlisent dans sa noirceur, qu'elle ne voie point s'allumer les feux de l'aurore.

“ Que ne suis-je mort dans le sein de ma mère ! Pourquoi m'a-t-elle reçu sur ses genoux et nourri de son lait ? Je dormirais maintenant dans le silence, je reposerais dans mon sommeil avec ces rois qui se bâtissent des tombeaux solitaires, avec ces potentats dont les palais regorgent d'or et d'argent, ou encore avec ces avortons qui n'ont jamais vu la lumière du jour.

“ Là du moins on n'a pas à subir les vexations des impies ; là, l'homme à bout de forces trouve enfin le repos. Là, les captifs, délivrés de leurs chaînes, n'entendent plus la voix du geôlier ; là, l'esclave est affranchi de son maître.

“ Pourquoi la lumière a-t-elle été donnée au misérable, et la vie à ceux qui sont plongés dans l'amertume, qui attendent la mort sans pouvoir la rencontrer, qui tressaillent de joie à la vue d'un tombeau ?

“ Hélas ! avant de manger mon pain, je soupire, et les sanglots sortent de mon cœur comme les vagues qui s'élancent du sein de la mer. Toutes mes craintes deviennent des réalités, tous les malheurs que je redoute foudent sur moi. Plus de repos, plus de sécurité, plus de paix : la colère divine est tombée sur moi ! ”

Les plaintes de Job auraient dû émouvoir ses amis. Ils les considérèrent comme des blasphèmes contre Dieu et sa Providence. Au lieu de consoler le pauvre lépreux, ils entreprirent de lui prouver qu'un Dieu juste ne peut frapper que les pécheurs. Si donc il subissait de grandes peines, c'est qu'il avait commis de grands crimes. Tour à tour ils prirent la parole pour établir cet acte d'accusation.

Eliphaz parla le premier. Il commença par taxer Job d'hypocrisie. “ Autrefois, lui dit-il, tu fortifiais les faibles et affermissais les chancelants : maintenant que le malheur t'a frappé, tu perds courage et ton âme se trouble. Où est donc cette crainte de Dieu, cette force, cette patience, cette perfection dont tu.



faisais montre autrefois ? ” Après avoir ainsi nié sa vertu, il prétendit prouver sa culpabilité. Rappelle-toi, je te prie, quel juste a jamais péri ? J’ai toujours vu, au contraire, les prévaricateurs renversés par le souffle de Dieu. Dieu finit par briser les dents du cruel lionceau. Dans une vision nocturne, à l’heure où le sommeil s’appesantit sur les hommes, une parole me fut dite à l’oreille. Saisi d’épouvante, je vis un esprit passer devant moi, puis j’entendis une voix semblable à un souffle léger : “ L’homme, disait cette voix, sera-t-il trouvé juste aux yeux de Dieu, juste devant son Créateur ? Il trouve des taches jusque dans ses anges : à plus forte raison dans ceux qui habitent des maisons de boue, des corps formés de poussière et destinés à la pâture des vers. ” Job avait donc tort de s’appuyer sur sa justice. Il subissait le sort de l’impie qui paraît s’enraciner en ce monde, mais bientôt ses enfants errent sans défense et sans abri, et ses biens deviennent la proie des ravisseurs. Comme conclusion de ses harangues, Eliphaz exhorta Job à recourir au Très-Haut, dont la miséricorde relève l’homme tombé et guérit l’affligé. “ Heureux celui que Dieu châtie ! Si Job ne repousse point la correction du Tout-Puissant, de Celui qui blesse et guérit, il se sauvera de la mort, retrouvera la paix, et verra sa postérité croître comme l’herbe des champs. ”

(A suivre.)

### Memento hebdomadaire

Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Flavien, le 21 ; à Saint-Ephrem, le 23 ; à Sainte-Hélène, le 25 ; à Saint-Lazare, le 26.